

Liste des pièces à fournir :

- Votre n° d'allocataire CAF
- Votre dernière attestation de paiement CAF
- L'acte de naissance de votre enfant et la photocopie du livret de famille
- Le(s) dernier(s) avis d'imposition de la famille
- Deux justificatifs de domicile (dont taxe d'habitation)
- Votre Relevé d'Identité Bancaire
- Le Contrat de travail conclu avec l'assistante maternelle agréée par le Conseil départemental du Val d'Oise
- Votre adresse mail

Cette aide pourra être étendue à la garde - par un employé à domicile - d'un enfant porteur de handicap jusqu'à son entrée en milieu scolaire ou son quatrième anniversaire.

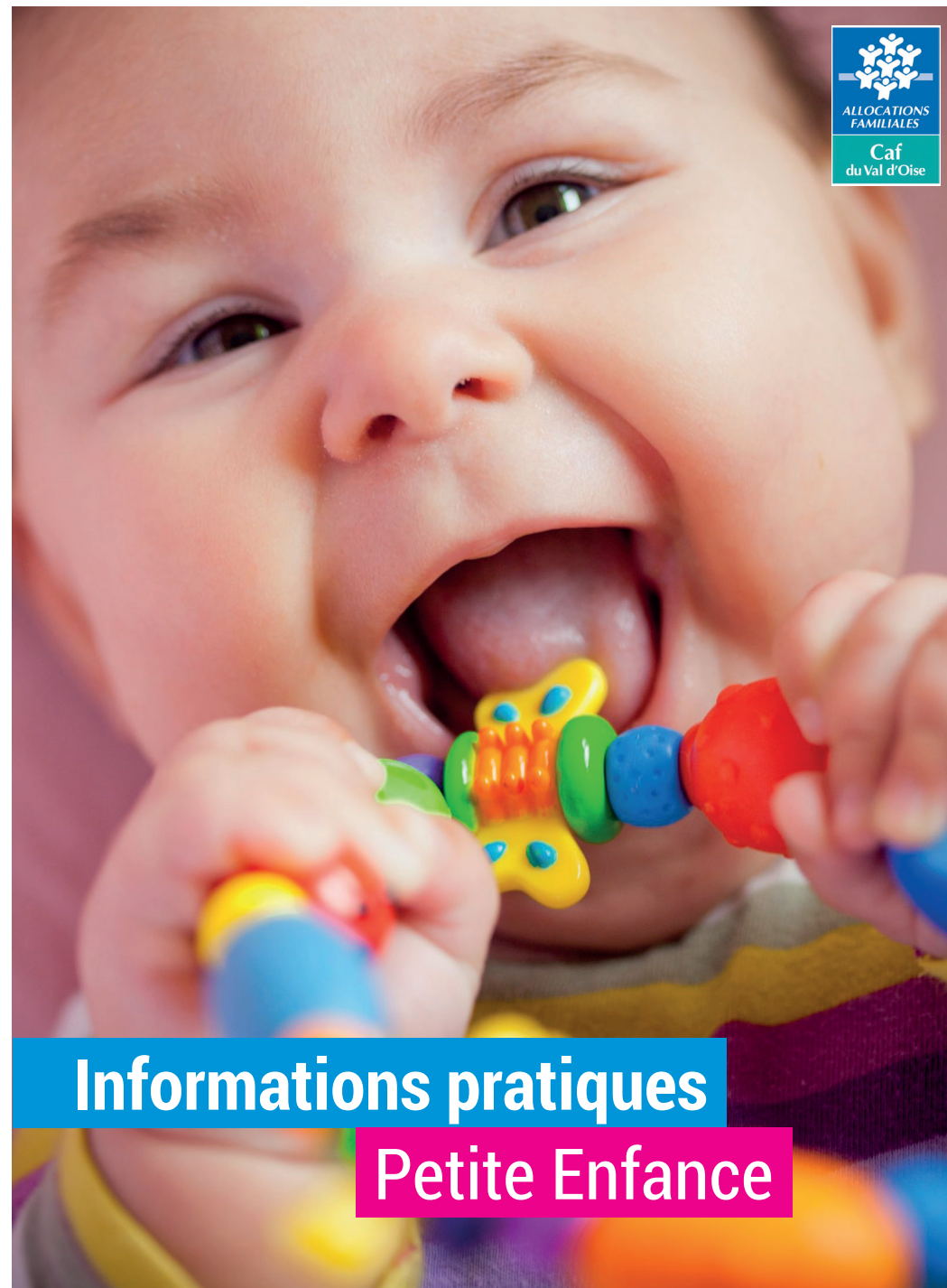
Pour bénéficier de l'aide, veuillez adresser les documents à :

Direction de l'Education / service Petite Enfance

1 avenue Foch 95160 Montmorency - petite.enfance@ville-montmorency.fr

Pour toute information :

- Direction de l'Education 01 39 34 98 56
- Relais Assistantes Maternelles 01 39 64 96 81 / ram@ville-montmorency.fr



Informations pratiques

Petite Enfance



Véronique BERRA : Conseillère municipale déléguée à la petite enfance.

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Crèche collective municipale *Les Elfes*

12, rue des Sablons - 95160 Montmorency
01 34 12 11 07 / elfes@ville-montmorency.fr
Directrice : **Véronique Constant**

- Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
- Agrément pour 30 enfants

Crèche collective associative *La Nouvelle Etoile des Enfants de France*

Crèche collective associative
10, avenue Victor Hugo - 95160 Montmorency
01 34 12 93 11 / bschneider@nouvelle-etoile.org
Directrice : **Béatrice Schneider**
<http://www.nouvelle-etoile.org>

- Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00
- Agrément pour 50 enfants

Crèche collective associative *La santé, c'est le bonheur*

Crèche collective associative
5, villa de la Croix Blanche - 95880 Enghien-les-Bains
Directrice : **Hélène Malpot**

- Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00
- 27 places sont attribuées aux enfants de Montmorency

Halte-garderie municipale *Les Farfadets*

Halte-garderie municipale
21 ter, rue de Jaigny - 95160 Montmorency
01 39 64 84 72 / halte-garderie@ville-montmorency.fr
Directrice : **Tatiana Volovik**

- Horaires d'ouverture les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 17h00
- Agrément pour 20 enfants
- Accueil entre ½ journée et 2 jours par semaine

DÉMARCHES INSCRIPTION LISTE D'ATTENTE EN CRÈCHE ET HALTE-GARDERIE

Pour toute inscription sur la liste d'attente des crèches, il convient de prendre rendez-vous avec l'une des directrices de structure (muni d'un justificatif récent de domicile) :

M^{me} CONSTANT - Crèche *Les elfes* - 12 rue des sablons
01 34 12 11 07 / elfes@ville-montmorency.fr

Ou

M^{me} SCHNEIDER - Crèche *La nouvelle étoile* - 10 avenue Victor Hugo
01 34 12 93 11 / bschneider@nouvelle-etoile.org

La liste d'attente est commune pour toutes les crèches (crèche *Les elfes*, crèche associative *La nouvelle étoile* et crèche associative *La santé c'est le bonheur* située sur Enghien-les-bains), les familles peuvent se rendre selon leur choix soit aux *elfes*, soit à *La nouvelle étoile* pour s'inscrire.

La halte-garderie *Les farfadets* propose un accueil entre ½ journée à 2 journées maximum par semaine.

Il convient également de prendre rendez-vous auprès de la directrice.

M^{me} VOLOVIK - Halte-garderie *Les farfadets* - 21ter rue de Jaigny
01 39 64 84 72 / halte-garderie@ville-montmorency.fr

RECHERCHE D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Pour toute recherche et emploi d'une assistante maternelle agréée, le Relais Assistantes Maternelles est à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches.

M^{me} BUSQUET - Relais assistantes maternelles - 21ter rue de Jaigny
01 39 64 96 81 sur rendez-vous / ram@ville-montmorency.fr

La ville de Montmorency attribue une aide financière pour les parents employeurs d'une assistante maternelle agréée pour l'accueil à son domicile : Allocation frais de garde.

Informations : Direction de l'Éducation - service Petite enfance
01 39 34 98 56 petite.enfance@ville-montmorency.fr

ALLOCATION FRAIS DE GARDE

Une aide forfaitaire destinée à soutenir les parents employeurs d'une assistante maternelle agréée est attribuée mensuellement, sous condition de ressources, à toutes les familles dont la résidence principale est à Montmorency, pour l'accueil de leur enfant de moins de quatre ans ou jusqu'à son entrée à l'école maternelle.

Conditions d'octroi de l'allocation :

- Un minimum de 120 heures d'accueil mensuel au domicile de l'assistante maternelle
- Un minimum de 15 % des frais engagés restera à la charge de la famille, déduction faites des différentes aides spécifiques (CAF)
- Le versement sera effectué à compter du mois au cours duquel la demande aura été effectuée auprès de la Direction de l'Éducation
- Pour éviter toute interruption dans le versement de l'aide, la famille s'engage à transmettre chaque mois les notifications PAJEMPLOI (bulletin de salaire de l'assistante maternelle)
- Le montant pourra être révisé chaque année en janvier sur la base du dernier avis d'imposition.

BARÈME ALLOCATION FRAIS DE GARDE

Aide mensuelle accordée	Ressources annuelles de la famille *
200 €	< 20 000 €
150 €	< 35 000 €
100 €	< 47 000 €
75 €	≤ 62 250 €

* Ressources annuelles évaluées sur la base du dernier avis d'imposition (total des revenus avant abattement) Incluant les revenus d'activité professionnels et assimilés, les pensions, retraites, rentes et tout autre revenu.

